

**PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Anita Côté-Verhaaf, M. Sc. (Écon.)

M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA

Vu l'absence de M<sup>e</sup> Michel Doré pour raison de maladie, la présente décision est rendue par deux régisseurs au sens de l'article 17 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R-6.01.)

Régisseurs

---

**Gazifère Inc.**

Demanderesse

et

**Les intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante**

Intervenants

---

***Rectification de la décision sur la demande de modification tarifaire 2001-2002 de Gazifère Inc.***

**Liste des intervenants :**

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) et Association des consommateurs d'affaires à moyen débit de gaz naturel et de petite et moyenne puissances en électricité du Québec (FCEI/ACAGNEQ);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Groupe STOP (STOP);
- Hydro-Québec;
- Option consommateurs et l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais);
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

Le 22 février 2002, la Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision D-2002-45 sur la demande de modification tarifaire 2001-2002 de Gazifère Inc.

Une erreur s'est glissée lors de l'impression de la décision dont le texte a été publié sur le site Internet de la Régie. À la page 45 de la version papier acheminée aux participants, le premier paragraphe a été omis.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu erreur d'impression;

**CONSIDÉRANT** l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup>;

**La Régie de l'énergie :**

**RECTIFIE** la décision D-2002-45 en insérant à la page 45 le premier paragraphe suivant :

« **DEMANDE** au distributeur d'allouer les coûts du programme GAD selon les ajustements décrits par la Régie dans la section 7.3 sur l'allocation du coût de service; »

Anita Côté-Verhaaf  
Régisseure

Anthony Frayne  
Régisseur

---

<sup>1</sup> L.R.Q. c. R-6.01.

**Liste des représentants :**

- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M<sup>e</sup> Louise Tremblay;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Plourde;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) et Association des consommateurs d'affaires à moyen débit de gaz naturel et de petite et moyenne puissances en électricité du Québec (FCEI/ACAGNEQ) représenté par M<sup>e</sup> André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M<sup>e</sup> Éric Couture;
- Groupe STOP (STOP) représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;
- Hydro-Québec représentée par M<sup>e</sup> F. Jean Morel;
- Option consommateurs et l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais) représenté par M<sup>e</sup> Eric McDevitt David;
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M<sup>e</sup> Pierre Tourigny;
- M<sup>e</sup> Pierre Rondeau et M<sup>e</sup> Philippe Garant pour la Régie de l'énergie.